



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 22 Juillet 2021

Etaient présents : M. Franck OSSWALD, Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Christophe PREVOST, Mme Sandrine HAMM-NISETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Marie MARQUES, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY, M. Robin CISNEROS, M. Jean-Louis GREGOIRE, M. Eric LAHON, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, Mme Claire MAZZOCCHI, M. HUBERT Payen (arrivé avant le vote du point n°1) et Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : M. Michel FROTTIER (à M. Franck OSSWALD), Mme Catherine ALBERT (à M. Christophe PREVOST), M. Roberto ERNESTI (à Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ), M. Daniel JUNG (à Mme Claire MAZZOCCHI), Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST), M. Olivier SCHMITT (à M. Robin CISNEROS).

En outre, assistait à la séance : Mme Catherine SCHMITT, Directrice Générale des Services.
Monsieur Éric LAHON a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 22 juillet 2021 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a pris les décisions suivantes :

Approuvé le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 18 février 2021	Par 20 voix pour et 1 abstention (M. CISNEROS)
Pris acte de la communication des décisions du Maire	Les membres du conseil municipal ont pris acte
1 - S'est opposé au texte du Pacte de gouvernance de Metz Métropole	Par 8 voix pour et 13 voix contre (M. OSSWALD, Mme KOLATA MERCIER, Mme HAMM NIZETTE, M. SCHNEIDER, Mme MARQUES, M. FROTTIER, M. CELARIE, M. CHARPY, M. GREGOIRE, M. JUNG, M. LAHON, Mme LOUIS-EVRARD, Mme MAZZOCCHI)
2 – A désigné M. Denis CELARIÉ délégué titulaire et Mme Maria MARQUES déléguée suppléante au syndicat des ruisseaux du Haut Chemin	Par 12 voix pour M. CELARIÉ, 5 voix pour M. PAYEN (Messieurs PREVOST et CELARIE n'ont pas participé au vote ; Par 13 voix pour Mme MARQUES et 5 voix pour M. PAYEN (M. PREVOST n'a pas participé au vote)
3 – S'est opposé à la modification des statuts de Metz Métropole	Par 8 voix pour et 13 voix contre (M. OSSWALD, Mme KOLATA MERCIER, Mme HAMM NIZETTE, M. SCHNEIDER, Mme MARQUES, M. FROTTIER, M. CELARIE, M. CHARPY, M. GREGOIRE, M. JUNG, M. LAHON, Mme LOUIS-EVRARD, Mme MAZZOCCHI)

<p>4 – A autorisé la participation de la commune aux groupements de commandes permanents à la carte instauré par Metz Métropole ; A accepté que Metz Métropole soit coordinateur des groupements ; a décidé que la commission d'appel d'offres de Metz Métropole soit la commission d'appel d'offres des groupements de commandes ; A approuvé les termes de la convention ; A autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à suivre l'exécution des marchés ; A autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer les formulaires d'adhésion aux groupements de commandes permanents</p>	<p>Par 20 voix pour et 1 contre (M. PAYEN)</p>
<p>5 – A émis un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts consistoires de La Petite Pierre et l'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne ; A émis un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle</p>	<p>Par 18 voix pour et 3 absentions (M. GREGOIRE, CISNEROS et SCHMITT)</p>
<p>6 – A désigné Monsieur Marcel MUTIS, médiateur de la commune</p>	<p>A l'unanimité</p>
<p>7 – A retiré la délibération du 13 juin 2019 relative à la cession d'un bien communal sis 28 rue Georges Hermann à Saint-Julien-lès-Metz à la société REZIDIAM</p>	<p>Par 16 voix pour et 5 absentions (Mme JAGER-SCHILTZ, MM CISNEROS, PAYEN, ERNESTI et SCHMITT)</p>
<p>8 – A retiré la délibération du 13 juin 2019 relative à la cession d'un bien communal sis 15 avenue Paul Langevin à Saint-Julien-lès-Metz à la société REZIDIAM</p>	<p>Par 16 voix pour et 5 absentions (Mme JAGER-SCHILTZ, MM CISNEROS, PAYEN, ERNESTI et SCHMITT)</p>
<p>9 – A fixé la participation forfaitaire aux charges des écoles publiques pour les enfants des communes environnantes qui sont scolarisés au groupe scolaire Paul Langevin de la commune de Saint-Julien-lès-Metz pendant l'année scolaire 2021-2022 à un montant de 685 €</p>	<p>Par 20 voix pour et 1 abstention (M. CHARPY)</p>
<p>10 – A demandé à titre dérogatoire le renouvellement, pour une période maximum de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires</p>	<p>A l'unanimité</p>
<p>11 – A fixé, pour les centres de loisirs, l'application du quotient familial pour la période de juillet 2021 à juin 2022 ; A fixé les tarifs des centres de loisirs pour la période de juillet 2021 à juin 2022</p>	<p>A l'unanimité</p>
<p>12 – A approuvé le règlement du périscolaire ; A autorisé Monsieur le Maire à signer le règlement à remettre aux familles utilisatrices ; A approuvé l'étude sur une éventuelle révision des horaires d'ouverture</p>	<p>A l'unanimité</p>
<p>13 – A autorisé les modifications du budget qui s'équilibrent à 0,00 € en section d'investissement</p>	<p>Par 17 voix pour et 4 absentions (Mme JAGER-SCHILTZ, MM CISNEROS, ERNESTI et SCHMITT)</p>

14 – A institué l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en compensation des heures de permanence assurées par les agents titulaires et contractuels de commune appartenant à la catégorie A de la filière administrative	A l'unanimité
15 – A modifié le tableau des emplois en créant deux emplois d'adjoint d'animation avec effet au 1 ^{er} septembre 2021	A l'unanimité
16 – A autorisé le remplacement de Monsieur Gaspard NAPOLI, décédé, par Monsieur Christophe PECORARO comme adjudicataire du lot unique de la chasse communale de Saint-Julien-lès-Metz pour la période restant à courir jusqu'au 1 ^{er} février 2024	Par 15 voix pour et 6 contre (MMES KOLATA-MERCIER, MAZZOCCHI, LOUIS-EVRARD, MM. JUNG, CISNEROS et SCHMITT)
17 – A autorisé le versement d'une subvention pour l'année 2020/2021 à l'école de musique agréer à rayonnement intercommunal (EMARI) d'un montant de 1 870 euros.	A l'unanimité

La séance est levée à 20 heures 30 minutes

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 26 juillet 2021

Le Maire

Franck OSSWALD